

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-005 / 7-2-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEAUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés: J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET: FINANCES / FISCALITÉ: Détermination des taux d'impositions pour 2018

Rapporteur: Yves Allardin

EXPOSE: Le Budget Primitif 2018 présente un produit prévisionnel des contributions directes d'environ 9 906 000 €, incluant notamment une revalorisation des bases fiscales prévisionnelles de 1,10 % correspondant aux prévisions d'évolution de l'inde des prix harmonisé. Ce produit fiscal attendu est nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2018. Il est inscrit sous la rubrique 933 « Impôts et taxes non affectées » au crédit du compte 7311 « Produits des contributions directes ».

Par ailleurs, les taux restent inchangés par rapport à l'année 2017 :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : Maintien à 13.41 %,
- Taux de taxe foncière bâti (TFB) : Maintien à 24.62 %,
- Taux de taxe foncière non bâti (TFNB) : Maintien à 63.28 %.

Nature de la recette		Imputation budgétaire	Prévu budget primitif 2018		
			Bases	Taux	Produit
Fiscalité ménages	TH	73111	25 393 678	13,41 %	3 405 292
	TFB	73111	26 1 95 135	24,62 %	6 449 242
	TFNB	73111	81 333	63,28 %	51 467

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20180207-2018-005-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

PROPOSITION:

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 29 janvier 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

De fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 13.41 %
Taxe sur le foncier bâti : 24.62 %
Taxe sur le foncier non bâti : 63.28 %

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 25 voix POUR - 8 ABSTENTIONS (J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. FAVIER, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J. VIAL, A. COLLIN).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

e Maine de VOIRON,

Julien POLAT